

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 10 Septembre 2020

Relevé de décisions

Présents :

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy DUMOLLARD, François MOIROUD, Virginie GIROD Sandrine GANDY, Laurence BOIRON, Patrick MILLION-BRODAZ	
Communauté de communes Val Guiers	Paul REGALLET, Georges CAGNIN, Barthélémy PICHE, Jean-Claude PARAVY, Jean-Pierre DREVET SANTIQUÉ	
Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette	Thomas ILBERT, Frédéric TOUIHRAT, André BOIS, Christophe VEUILLET, Marie-Lise MARCHAIS, Patrick ROULAND	

Pouvoirs : à partir de la délibération 9 de l'ordre du jour Mme Sandrine GANDY à François MOIROUD

Délégués suppléants présents sans droit de vote :

Excusés : N. VERGUET

Séance d'installation du Comité syndical de l'Avant Pays Savoyard

✓ Installation du Comité syndical

Le président sortant du SMAPS, Gilbert GUIGUE, ouvre la séance. Dans son propos introductif, il retrace certaines étapes marquantes pour le SMAPS : son origine avec le contrat d'accueil touristique en 1985, sa création officielle en 1995, l'approbation du SCOT en 2015, la modification des statuts en 2019. Il mentionne les élus dont l'engagement a été essentiel pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard : Jean Pierre VIAL, Bernard VEUILLET, Gaston ARTHAUD BERTHET, Guy DUMOLLARD, Robert CHARBONNIER. Il rappelle la force du SMAPS avec ses nombreuses compétences pour mobiliser des financements pour le territoire. Il décrit le SMAPS comme un outil de développement du territoire dont chacun peut être fier et qu'il faut continuer de promouvoir.

A cette occasion, il présente l'équipe technique du Smaps dont un grand nombre est venu à la rencontre des élus du Comité. Il présente aussi la plaquette de communication sur le Smaps remise aux élus. Elle relate les activités menées par le Smaps, son fonctionnement et les compétences disponibles.

Conformément à l'Article 5 des statuts du SMAPS, le comité syndical comprend 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants répartis comme suit :

CC Yenne	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
	DUMOLLARD	Guy	HEBRARD	Jean-François
	MOIROUD	François	PIQUET	Jérôme
	GIROD	Virginie	COUTURIER SAINT MAURICE	Lauriane
	GANDY	Sandrine	BAILET	Marie-Christine
	BOIRON	Laurence	PADEY	Didier
	MILLION BRODAZ	Patrick	VIGNE	Cedric
CC Val Guiers	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
	REGALLET	Paul	LESAGE	Claude
	CAGNIN	Georges	PERROT	Alain
	VERGUET	Nicolas	CEVOZ MAMI	Christian
	PICHE	Barthélémy	VITTOZ	Philippe
	PARAVY	Jean-Claude	ARGOUD	Yves
	DREVET SANTIQUÉ	Jean-Pierre	FERRARI	Myriam
CC Lac d'Aiguebelette	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
	ILBERT	Thomas	CHAON	Patricia
	TOUIHRAT	Frédéric	WDOWIAK	Monika
	BOIS	André	FRANCONY	Sandra
	VEUILLET	Christophe	RUBIER	Eric
	MARCHAIS	Marie-Lise	TAIN	Daniel
	ROULAND	Patrick	DUPERCHY	Pierre

Après l'appel nominatif des délégués désignés par les membres pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard, le Président déclare le comité syndical du Syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard installé et prêt à délibérer.

✓ **Délibération 01 : Election du Président**

Au préalable à l'élection du Président, le doyen d'âge, Georges Cagnin, constitue sous sa présidence, un bureau de dépouillement composé de 2 assesseurs et de 1 secrétaire :

Assesseurs : Thomas ILBERT (CCLA) et Barthélémy PICHE (CCVG)

Secrétaire de séance : Virginie Girod (CCY)

Le Président de séance procède au recensement des actes de candidatures aux fonctions de Président Seul Guy DUMOLLARD est candidat. Il rappelle que l'élection du Président se fait au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité syndical, avec 16 votes pour et 1 blanc

DECIDE de proclamer M Guy Dumollard Président du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard et le déclare installé.

Guy DUMOLLARD succède donc à Gilbert GUIGUE, qui avait pris la présidence du SMAPS en octobre 2017 à la suite de Gaston ARTHAUD BERTHET dont la présidence avait commencé en 2008. C'est Jean Pierre VIAL qui avait été le président fondateur du Smaps en 1995.

Le nouveau Président remercie ses prédécesseurs, tous acteurs pour le développement du territoire, convaincus comme lui de l'intérêt du travail en commun entre les trois Communautés de communes membres : Communautés de communes de Yenne, de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette. Il rappelle la mobilisation de Gaston ARTHAUD BERTHET, le soutien du CTS (Contrat Territoire Savoie) et la révision des statuts portés par Gilbert GUIGUE et les nouveaux dossiers traités par le SMAPS : TEPOS (Territoire à Energie Positive), ALCOTRA (coopération franco italienne), Via Rhona (Coopération avec 9 collectivités entre Lyon et Genève)... Il remercie chacun pour les services rendus.

✓ **Délibération 02 : Détermination de la composition du Bureau syndical : Fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau**

Le nouveau Président indique que le Bureau du Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard est, en application de ses statuts (article 6) composé de membres dont le Président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres du Comité Syndical.

En application de ses statuts (article 6), le nombre de vice-présidents est librement fixé par le Comité Syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20% de l'effectif total du Comité Syndical, soit 4 VP.

Selon l'Article L5211-10 l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Président, Guy DUMOLLARD propose de constituer une équipe d'élus solide, équilibrée avec les Communautés de communes. Il conserve les mêmes assesseurs et la même secrétaire de séance.

Le Comité syndical, à l'unanimité

DECIDE de fixer à 5 le nombre de vice-présidents.

Le Président propose ensuite de fixer à 2 le nombre des autres membres du Bureau du Smaps.

Le Comité syndical, à l'unanimité

DECIDE de fixer à 2 le nombre des autres membres du Bureau du Smaps

✓ **Délibération 03 : Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau**

Il appartient au Comité syndical d'élire les 5 vice-présidents et les 2 autres membres du Bureau.

Pour chacun, l'élection se fait au scrutin uninominal secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Au préalable à l'élection des vice-présidents, le Président propose de conserver le même bureau de dépouillement composé de 2 assesseurs et de 1 secrétaire.

Le Président procède au recensement des actes de candidature aux fonctions de 1er Vice-président. Il est ensuite procédé, à l'élection du premier vice-président. Il est procédé ensuite de la même manière, tour à tour, pour chaque vice-président.

Le Comité syndical,

DECIDE de proclamer les délégués suivants vice-présidents comme suit :

- 1er Vice président, en charge des Finances et des Dispositifs contractuels : Barthélémy PICHE (16 voix pour, 1 blanc)
- 2ème Vice présidente, en charge de TEPOS Territoire à Energie Positive et Environnement : Marie-Lise MARCHAIS (17 voix pour)
- 3ème Vice président, en charge du Tourisme : François MOIROUD (17 voix pour)
- 4ème Vice président, en charge de la Culture et lecture : Georges CAGNIN (13 voix pour, 3 blancs, 1 voix pour N Verguet)
- 5ème Vice président, en charge de l'Agriculture et de l'économie : Christophe VEUILLET (14 voix pour, 2 blancs, 1 voix pour N Verguet)

Le Président indique qu'il prend en charge le SCOT et l'habitat, les relations extérieures.

Les 5 Vice-présidents sont immédiatement installés.

✓ **Délibération 04 : Election des autres membres du Bureau**

Le Président propose de compléter le bureau par les 2 autres membres suivants : André BOIS et Paul REGALLET, afin que les présidents des Communautés de communes de l'Avant Pays Savoyard soient associés au Bureau. Les commissions thématiques seront constituées lors de prochaines réunions.

Le Comité syndical, à l'unanimité

DECIDE de proclamer les délégués suivants comme autres membres du Bureau syndical

- o André BOIS
- o Paul REGALLET

Les 2 autres membres du Bureau sont immédiatement installés.

✓ **Délibération 05 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Président informe que les membres du Comité syndical sont amenés à élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Elle doit être composée du Président ou de son représentant et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Ses membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste et au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE de proclamer les délégués suivants Membres de la Commission d'Appel d'offres et de les déclarer installés :

Titulaires	Suppléants
Le Président	
- Christophe VEUILLET	- François MOIROUD
- Barthélémy PICHE	- Patrick ROULAND
- Jean Claude PARAVY	- Frédéric TOUIHRAT
- Laurence BOIRON	- Georges CAGNIN
- Marie Lise MARCHAIS	- Nicolas VERGUET

✓ **Délibération 06 : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs**

INSTANCES EXTERIEURES POUR LESQUELLES DES REPRESENTANTS DU SMAPS DOIVENT ETRE NOMMES (V2)

Instances/structures	NOM Prénom du/des représentant(s) du SMAPS
AURA Spectacle vivant - AURA Livres et lecture	VP Culture G Cagnin
Mission Locale	Titulaire : Virginie Girod Suppléant : André Bois
DTVS (Délégation territoriale à la Vie Sociale)	Titulaire : Jean Claude Paravy Suppléant : Sandrine Gandy

ALIZE	Christophe Veuillet VP agriculture et économie
CNAS	Le Président : Guy Dumollard Suppléant : Barthélémy Piche
Agate	1 titulaire : Marie Lise Marchais 1 suppléant : Barthélémy Piche
Savoie Mont Blanc Tourisme (Pour les invitations ponctuelles)	VP tourisme : François Moiroud
SPL Eco Mobilité (Société Publique Locale)	Le Président Guy Dumollard VP associée : Marie-Lise Marchais
Agence AURA Entreprise avec le comité local de suivi 1 réunion par trimestre	Le Président Guy Dumollard Suppléant : Christophe Veuillet Sont aussi membres : Les 3 Présidents de Communauté de communes + VP économie des EPCI : P Million Brodaz, N Verguet, S Grollier
Initiative Savoie Accompagnement à la création reprise d'entreprises	1 titulaire, élu en charge de l'Economie N Verguet
ADIL	Titulaire : C Veuillet Suppléant : G Dumollard
SHR => Smaps non représenté.	

✓ **Délibération 07 : Délégations d'attribution du Comité syndical au Président : REPORTE**

✓ **Délibération 08 : Délégations d'attribution du Comité syndical au Bureau : REPORTE**

✓ **Délibération 09 : Fixation des indemnités de fonction octroyées au Président et aux vice-présidents :**

Il appartient au Comité syndical de fixer, selon les conditions de l'article L.5211-12 du CGCT, les indemnités de fonctions versées au Président du SMAPS.

Le Syndicat mixte est situé dans la tranche de population comprise entre 20 000 et 49 999 habitants ; le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 25.59 % pour le Président et de 10.24% pour les vice-présidents, soit respectivement un montant mensuel maximum de 995.30 € pour le Président et de 398.27 € pour les vice-présidents.

Ces indemnités sont payées mensuellement. Les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités de fonction sont inscrits au budget du Syndicat.

Le Président propose de fixer les taux comme suit : Pour le Président à 15 % et pour les Vice-présidents à 8 %

Le Comité syndical, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer les taux suivants :

Pour le Président : 15 %
Pour les Vice-Présidents : 8 %

✓ **10-Fixation de l'indemnité de conseil attribuée au Trésorier :**

Le Président propose au Comité syndical, conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, d'allouer au Trésorier l'indemnité calculée à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années, selon le barème officiel en cours, en continuité des taux actuels. Cette indemnité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Le Comité syndical, à l'unanimité

DECIDE d'accorder cette indemnité de conseil au Trésorier public.

✓ **11- Lecture de la Charte de l'élu local**

Le Président fait lecture des 7 points principaux de la Charte de l'élu local.

✓ **12 -Questions diverses :**

- Planning des prochaines réunions du Bureau et du Comité syndical
Bureau syndical : mardi 29 septembre à 18h30
Comité Syndical le jeudi 8 Octobre à 18h

- Planning des autres réunions :
 - Restitution stage Maraichage et légumerie : vendredi 11 septembre à 14h30 au Smaps
 - Restitution Diagnostic Vélo : lundi 14 septembre à 18h au Smaps
 - Réunions sur l'étude Habitat
 - 30 septembre à 18h au Smaps (1 élu par Commune) : restitution du diagnostic
 - 8 octobre à 15h (1 élu par Commune, la même si possible pour cohérence dans l'évolution du travail

- Pour toute question : contacter Adeline MASBOU

- Préparer un règlement intérieur, dans les 6 prochains mois.

- Modalités de fonctionnement : jours et horaires des instances du Smaps, durée, règlement intérieur...

Bureau : 1 par mois. Une fois par trimestre environ, inviter les 3 DGS pour traiter de sujets spécifiques et faire un tour de table, ceci pour pouvoir échanger sur certaines thématiques à tous les échelons, créer des liens.

Comité : 1 par trimestre en rythme de croisière. Davantage en début de mandat : 1 par mois jusqu'à la fin d'année
Le Comité syndical donne son accord sur ces deux propositions.

Le Président développe sa volonté et la nécessité pour les délégués d'apprendre à se connaître. Il propose d'y consacrer un peu de temps.

Il propose de prévoir 1 rendez-vous pour tous les Titulaires et Suppléants à démarrer dès le mois d'octobre pour cette inter connaissance. Chaque intercommunalité pourrait accueillir les deux autres à son tour. Cela devrait être organisé en lien avec le Smaps pour faire découvrir aussi le Smaps en articulation avec les EPCI.

Le Président évoque la Communication : Il indique qu'un nouveau site internet du Smaps est en cours de préparation. Il pourrait être mis en ligne prochainement.

Il évoque un travail éventuel de rapprochement sur la communication entre les EPCI et le Smaps. Serait-il envisageable d'avoir un jour toutes les informations utiles aux usagers sur un même site ? Il voit bien l'ambition d'un tel projet...

Il termine en remerciant tous les délégués et en souhaitant à tous que le travail se passe dans un climat d'échanges, de cordialité, de confiance et de transparence.

PROCHAIN COMITE SYNDICAL : jeudi 08 octobre à 18h au Smaps

Fin de réunion à 19h45.

